



# Anticiper, servir, protéger.

Le Plan de Continuité d'Activité du PCA inondation du Département des Pyrénées-Orientales

Gouverner, c'est prévoir ? En tout cas, gérer une crise, c'est d'abord l'anticiper !

Lors de la crise de la COVID-19, nous avons pu voir toute l'importance d'un Plan de Continuité d'Activités (PCA) sanitaires qui a participé au maintien de nos missions essentielles tout en œuvrant pour la protection des agents.

Cette réorganisation fonctionnelle constitue l'idée, qui préside également à la mise en place d'un plan spécifique aux inondations dans notre Collectivité. Avec comme précepte, le faire ensemble, naturellement.

## **Un PCA, c'est quoi ?**

C'est un outil d'aide à la décision, pratique et opérationnel dans un contexte de gestion de crise.

Il vise à maintenir, en adaptant l'organisation des services, nos missions essentielles tout en protégeant les agent.es.

Le PCA permet d'avoir sous la main l'ensemble des éléments facilitant cette réorganisation fonctionnelle temporaire. Les missions de la collectivité y sont présentées et hiérarchisées à l'échelle de chaque service pour l'ensemble des Pôles.

La Cellule Interne de Crise (CIC) sera activée pour centraliser la prise de décisions et la coordination de l'ensemble des décisions prises par rapport à la gestion de cette crise inondation (de protection des biens et des personnes, réorganisation fonctionnelle, communication interne et externe...).

## **Pourquoi mettre en place un PCA spécifique inondation ?**

Il suffit de nous demander quelles seraient les conséquences si nous n'agissions pas, tant en termes d'impact sur le territoire, sur nos missions de service public ou encore pour les agent.es !

D'où cette logique d'anticipation, cette nécessité de connaître nos fragilités et de les transcender en ayant un coup d'avance.

La réalisation de nos diagnostics de vulnérabilités des bâtiments face à une inondation a contribué à améliorer notre connaissance et donc à proposer un plan d'action adapté à la réalité du territoire !

Cet outil permettra d'agir en sérénité, en sécurité, de manière optimale et cohérente.

Le Département des Pyrénées-Orientales est exposé au risque inondation et submersion (en témoignent l'Aiguat de 1940 ou la récente tempête Gloria fin janvier 2020). Les particularités de son climat méditerranéen et de sa géographie engendrent parfois des crues torrentielles et soudaines.

Le changement climatique accentue d'ailleurs cet enjeu majeur, sur lequel la collectivité travaille depuis de nombreuses années (digues, barrages...).

### **Quels sont les principaux objectifs d'un PCA ?**

- Anticiper le risque
- Accompagner la gestion de crise avec un support opérationnel
- Assurer la continuité des activités
- Décliner une stratégie et des dispositions pour reprendre l'activité normale
- Garantir la protection des agent.es
- Accompagner les territoires

### **Quelles sont les principales activités concernées dans la collectivité ?**

Toutes ! Même si la continuité concerne potentiellement l'ensemble des activités, des priorités sont données par service ou par territoire, en fonction des enjeux, du risque et de l'urgence.

### **Comment les services concernés ont-ils été associés à l'élaboration du PCA inondation ?**

Partant du principe que les connaissances et les solutions sont apportées par les agent.es, plusieurs groupes de travail thématiques ont été mis en place en nommant un référent PCA par Direction.

Ces travaux ont permis de réaliser un inventaire des missions prioritaires et des adaptations possibles pouvant être mise en œuvre à l'échelle de chaque service en cas d'inondation.

La réussite d'un tel projet a reposé autant sur la qualité de la concertation que sur l'adhésion des agent.es. Le processus a cherché à favoriser l'implication et faire ressortir le meilleur de chacun.

Tout le monde compte, chacun a un rôle à joué durant une crise pour assurer la continuité de nos activités essentielles !

### **Est-ce que d'autres PCA spécifiques sont envisagés par la collectivité ?**

Ce PCA Inondation est une priorité, mais je rappelle que la collectivité a déjà mis en place, dans des conditions exceptionnelles, un PCA Sanitaire au printemps 2020 (révisé régulièrement durant la période de pandémies sanitaires).

Un PCA spécifique à l'Informatique est en cours de réalisation, puisque c'est un support essentiel à toutes nos activités, quel que soit le contexte.

Toujours avec cette volonté d'anticipation, de réactivité, d'adaptation et de solidarité ; afin de bâtir ensemble le territoire du futur, un territoire qui connaît ses risques et les transcende.